

C'est moi qui écris !

En septembre 2012, l'université Toulouse-Jean Jaurès (UT2J), alors université Toulouse II-Le Mirail, lançait une campagne de sensibilisation au plagiat avec le slogan : *C'est moi qui écris !* Genèse, objectifs et opérationnalisation d'un projet de longue haleine, du point de vue de l'ingénieur en charge de sa mise en œuvre.

La question du plagiat est ancienne, mais elle surgit avec une intensité particulière dans les années 2000 au travers de différents articles, rapports et publications web plus ou moins alarmistes (travaux de Michelle Bergadaà, rapport Isaac, site Archéologie du « copier-coller »...). Pour l'UT2J, le déclencheur institutionnel a été, en 2010, l'initiation par le PRES de Midi-Pyrénées d'un groupe de travail consacré au plagiat, groupe que j'ai rejoint en 2011 et qui a principalement mené sa réflexion autour du contrôle : fallait-il adopter un logiciel de recherche de similitudes, et si oui lequel ? En parcourant la littérature abondamment publiée sur ce sujet par nos cousins francophones (suisses, belges et québécois), j'ai pu constater que la problématique du plagiat pouvait être questionnée de bien d'autres façons. En repérant ses causes par exemple, de nouveaux angles d'approche se sont faits jour. Certes l'explosion des cas de plagiat est concomitante au développement exponentiel de l'Internet haut débit. Mais on peut aussi pointer le manque de méthode des étudiants à leur entrée à l'université, souvent leur ignorance pure et simple de ce qu'est le plagiat, les mauvaises habitudes prises qui vont privilégier la rapidité d'exécution au temps de la réflexion, ou le manque de motivation pour réaliser certains travaux. Il ne faut pas nier également quelques causes structurelles : des gouvernances peu impliquées, ou bien, côté recherche, une certaine frilosité à s'engager pleinement. En observant comment les universités suisses, belges et canadiennes ont déployé leurs dispositifs de lutte, j'ai qualifié quelques éléments de méthode et retenu des mots-clés qui m'ont semblé essentiels : implication de la gouvernance ; débats sur la connaissance et l'intégrité scientifique ; information, formation, accompagnement ; rédaction d'une charte déontologique ; acquisition d'un logiciel de contrôle et précision des sanctions ; évaluation et adaptation du dispositif.

J'ai déduit de cette pré-étude les grands principes de notre campagne, c'est-à-dire

en priorité une action de prévention et de sensibilisation – remisant en arrière-plan, sans toutefois l'occulter complètement, l'arsenal répressif du contrôle et des sanctions – qui favoriserait l'acquisition de savoir-faire (compétences méthodologiques) ainsi que l'émergence de savoir-être (valeurs à promouvoir) propices à l'accomplissement d'un travail universitaire de qualité, respectueux de soi et des autres. J'ai alors proposé un plan d'action s'articulant autour de quatre axes : communication, information, formation et contrôle. La campagne de communication a été construite à partir de visuels déclinés en différents formats (affiches, flyers, encarts électroniques) mettant en scène des étudiants de l'UT2J avec des stylos tenus tels des étendards, associés au slogan *C'est moi qui écris !* et à l'injonction *Zéro plagiat*, dans un style très coloré et dynamique. Elle avait pour mission d'interpeller de manière positive sur la question du plagiat et semble avoir fait mouche.

Côté information, un site dédié au plagiat a été ouvert^[1]. Bénéficiant d'une fréquentation honorable, il regroupe des définitions, des conseils méthodologiques, des références et des informations d'ordre juridique. Jouant la transparence, il explique comment fonctionne le logiciel de contrôle mis à la disposition des enseignants. Il propose en téléchargement la charte de non-plagiat insérée dans la charte du contrôle des connaissances. Les formations, quant à elles, ont ciblé les L1, les doctorants et les enseignants. En parallèle, le SCD a ouvert un programme de formations à la demande sur la recherche documentaire et l'utilisation des emprunts. Le contrôle, enfin, est facilité grâce à un logiciel de recherche de similitudes activable sur la plateforme de cours en ligne lors de la remise de devoirs, mais aussi accessible directement depuis l'espace numérique de travail. Les limitations de ce type de logiciel sont connues (périmètre de contrôle étroit, celui du web visi-

ble), mais outre l'automatisation des contrôles qu'il permet, son impact psychologique chez les étudiants serait non négligeable.

Ce plan d'action a été mis en œuvre. Séduisant sur le papier, il n'est peut-être pas aussi exemplaire qu'il y paraît dans les faits. Je n'ai pas réussi, par exemple, à initier un véritable débat sur l'intégrité scientifique qui aurait permis de rendre visible l'implication de l'établissement et des enseignants-chercheurs. Dans l'enquête d'évaluation menée en 2014, les étudiants l'ont d'ailleurs noté, en faisant remarquer qu'ils se sentaient seuls visés par la campagne, alors qu'ils ont bien conscience qu'il s'agit d'un problème global.

ÉRIC FERRANTE

Ingénieur en technologie de la formation, UT2J
eric.ferrante@univ-tlse2.fr



Phot. Éric Poirette

[1] www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-des-campus/services-numeriques/prevention-plagiat/c-est-moi-qui-ecri--182780.kjsp?RH=1341579014693